

La Minerve



Le Minervoïis

Bulletin municipal JUIN 2026

6, rue Mailloux, La Minerve QC J0T 1S0

Téléphone : 819 681-3380 • Télécopieur : 819 274-2031

www.municipalite.laminerve.qc.ca • Courriel : info@municipalite.laminerve.qc.ca

HEURES D'OUVERTURE : Lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Fête nationale du Québec

MARDI
23 juin
2026
sous le préau

Ouverture du site à 18 h 30



Photo: Sonia Carrier

Première partie
Les 3 Mousquetaires
à **19 h 30**

Deuxième partie
Perdu dans Malle
à **20 h 30**

**Bar sur place au profit
du Comité des Citoyens
du Lac Castor**

En partenariat avec

Québec

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES QUÉBÉCOIS ET QUÉBÉCOISES
DES HAUTES-RIVIÈRES



Photo: Stéphane Chaput, le Gars des photos

Veillez noter que les bureaux municipaux seront fermés le mercredi, 24 juin pour le congé de la Fête nationale et le lundi, 29 juin pour le férié de la fête du Canada. Pour toute urgence municipale, vous devrez composer le 911.

Voici un résumé des principales résolutions adoptées par le conseil municipal. Les procès-verbaux au long sont affichés sur notre site Internet, sous l'onglet "Administration", dès qu'ils sont approuvés par les élus, soit à la séance ordinaire subséquente.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 MAI 2026

Il a été convenu de mandater la firme PFD Avocats pour représenter les intérêts de la Municipalité de La Minerve dans le dossier déposé auprès de la Cour supérieure, par les propriétaires du matricule numéro 9323-59-3988, lesquels coûts ne devant pas excéder la somme de 15 000 \$, plus les taxes applicables.

Monsieur Charles Lefort a été embauché au poste de mécanicien, nous lui souhaitons la bienvenue dans l'équipe.

Les membres du conseil municipal ont autorisé les travaux publics à procéder à l'aménagement d'un terrain de basketball à la Place des loisirs. Ils ont de plus autorisé l'achat de 2 paniers de basketball, au coût de 3 400 \$, plus les taxes applicables, et accepté la soumission de Pavage Mont-Tremblant pour l'asphaltage dudit terrain, au coût de 11 682 \$, plus les taxes applicables, telles dépenses étant affectées au fonds "parcs et espaces verts".

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2026

Administration

Le règlement numéro 2026-771 modifiant le règlement numéro 2024-729 portant sur la tarification volumétrique de l'eau potable (non résidentiel), a été adopté et est entré en vigueur. Ce règlement peut être consulté sur notre site Internet.

Il a été convenu de modifier la résolution numéro 2026.03.079 en lien avec le dossier de contestation du rôle d'évaluation foncière pour le matricule: 8922-98-0084, afin d'en augmenter le coût maximal autorisé pouvant être versé à la firme PFD Avocats, afin qu'il n'excède pas la somme de 10 000 \$, plus les taxes applicables.

Les membres du conseil municipal ont mandaté Anthony Dubois-Trottier, évaluateur à la MRC des Laurentides, comme représentant autorisé par la Municipalité de La Minerve, dans le dossier précité de contestation d'évaluation foncière.

Les membres du conseil municipal ont donné leur appui visant l'analyse et l'implantation de solutions pour la garde précédant la rentrée scolaire, puisque les camps de jour municipaux se terminent généralement aux alentours du 15 août et que la rentrée scolaire se fait autour du 1^{er} septembre, laissant ainsi environ 2 semaines sans accès à des services de garde abordables et structurés.

Les membres du conseil municipal demande au gouvernement du Québec de rétablir le programme Environnement-Plage qui a récemment pris fin et qui permettait de protéger la santé publique, de prévenir les maladies d'origine hydrique et d'améliorer la confiance des citoyens envers les lieux de baignade.

Sécurité publique

Il a été convenu de confirmer le non-renouvellement de l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services de sécurité incendie avec la Ville de Mont-Tremblant, lequel prendra fin le 31 décembre 2026.

Les membres du conseil municipal ont confirmé l'intérêt de la Municipalité de La Minerve, à joindre la Régie du service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge, à compter du 1^{er} janvier 2027.

Travaux publics

Il a été convenu d'entériner la confirmation d'embauche de monsieur François Favreau, au poste de chauffeur régulier.

Il a été convenu d'autoriser le dépôt de demandes de subvention auprès d'Hydro-Québec, notamment pour le remplacement des lampadaires au LED, et d'autoriser le directeur du Service des travaux publics, monsieur Pascal Mathieu, à signer tout document à cet effet.

Urbanisme et mise en valeur du territoire

Les règlements suivants ont tous été adoptés et peuvent être consultés sur notre site Internet, sous l'onglet «SERVICES», section «URBANISME»:

- a) Règlement n° 2026-765 modifiant le règlement de zonage n° 2024-732 afin de modifier diverses dispositions;
- b) Règlement n° 2026-766 modifiant le règlement sur les permis et les certificats n° 2024-731 afin de modifier diverses dispositions;
- c) Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) n° 2026-767;
- d) Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments n° 2026-768;
- e) Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme n° 2026-769;
- f) Règlement n° 2026-770 modifiant le règlement de lotissement n° 2024-733 afin de modifier diverses dispositions.

Loisirs

Il a été convenu d'annuler la résolution d'embauche de madame Gaëlle Sauriol, au poste d'animatrice en chef pour le camp de jour estival 2026, puisqu'elle s'est désistée.

CRÉATION D'UN COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Municipalité de La Minerve souhaite créer un comité de développement économique regroupant des acteurs locaux et des membres du conseil. Vous êtes commerçant, entrepreneur, consultant en technologie de l'information ou producteur agricole, vous souhaitez échanger sur les enjeux et opportunités qui pourraient favoriser l'essor de La Minerve, faites-nous part de votre intérêt au info@municipalite.laminerve.qc.ca



La Minerve



TRAVAUX PUBLICS

Balai de rues

Contrairement à ce qui avait été annoncé au Minervoïis du mois de mai, il y a eu un retard dans la livraison du balai de rue et les travaux n'ont pu débuter dans le village que le 1^{er} juin dernier et se poursuivent maintenant, pour encore au moins une semaine, sur les autres rues asphaltées.

Abat-poussière

Le premier épandage d'abat-poussière a été fait et le deuxième est prévu au cours du mois d'août. Veuillez noter que l'épandage ne se fait pas en continu sur tous les chemins non asphaltés. En effet, voici quelques règles qui sont appliquées lors de l'épandage :

- Épandage sur une largeur de 12 pieds;
- Épandage 100 pieds (33 mètres) avant, devant et après chaque résidence ou regroupement de résidence;
- Aucun épandage sur le chemin Talbot (demande citoyenne);
- Aucun épandage sur le chemin Laramée (demande citoyenne);
- Aucun épandage sur le chemin Borduas (demande citoyenne);
- Épandage en continu dans les côtes avec pente abrupte;

Les objectifs étant de diminuer la poussière pour les résidences et d'augmenter la durabilité de surface de roulement afin d'en diminuer les besoins d'entretien et aussi afin de réduire la possibilité que ce produit ne se retrouve dans nos lacs.



BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE DE LA MINERVE

La Minerve



111, chemin des Fondateurs, La Minerve, Qc J0T 1S0
819-681-3380 poste 5545

Du 15 juin au 7 septembre 2026

Lundi : Fermé
Du mardi au samedi : de 9 h à 17 h
Dimanche : de 9 h à 16 h

Exceptionnellement, pendant les deux semaines de la construction (19 juillet au 1^{er} août), l'horaire sera du lundi au dimanche, de 9 h à 17 h.

Du 8 septembre au 11 octobre 2026

Vendredi et samedi : de 9 h à 17 h
Dimanche : de 9 h à 13 h

Prêt d'équipements sportifs au bureau touristique - gratuit sur présentation d'une pièce d'identité / aucun dépôt requis



Raquettes et balles de pickleball

Raquettes et balles de tennis

Boules de pétanque

Raquettes de ping-pong



Bienvenue aux résidents, aux villégiateurs et à la clientèle touristique!
Nous invitons les nouveaux commerçants, producteurs et artistes locaux à se faire connaître.

Venez nous rencontrer !



CHATS ERRANTS

Rappel des normes

Nous rappelons que, conformément à la réglementation municipale, il est interdit de nourrir des chats errants, non opérés ou stérilisés, sur le territoire de la municipalité. Bien que l'intention soit souvent bienveillante, ce geste contribue à maintenir les chats sur place, favorise leur reproduction et accentue la surpopulation féline. Le nourrissage peut également entraîner des nuisances pour le voisinage, notamment des attroupements d'animaux, des odeurs et des problèmes de salubrité.

Votre collaboration est essentielle pour assurer un milieu de vie sain, sécuritaire et respectueux, tant pour les citoyennes et citoyens que pour les animaux.

DEMANDES DE PERMIS OU DE CERTIFICAT

Veillez noter que lorsque vous déposez une demande de permis ou de certificat et qu'elle est complète, le fonctionnaire désigné à l'analyse de votre dossier a un délai de 30 jours pour compléter son travail d'analyse et pour vous délivrer le permis ou le certificat demandé, si tout est conforme, ou pour vous informer des motifs de refus, si votre demande est non conforme.

Si la demande est assujettie à un règlement qui requiert une résolution du conseil municipal ou une décision du comité de démolition, le délai précité débute après avoir obtenu ladite résolution ou décision.

TORTUES SUR LA ROUTE : SOYONS VIGILANTS !

De mai à juillet, les tortues traversent souvent les routes pour aller pondre. Elles choisissent des endroits sablonneux et ensoleillés comme les accotements, les terrains dégagés ou les stationnements.

Soyez attentifs!

- Ralentissez si vous en voyez une;
- Aidez-la à traverser dans la même direction, si c'est sécuritaire;
- Ne la déplacez pas loin de son trajet.



Avez-vous vu
une tortue ou un nid?
Signalez-le sur
carapace.ca
pour contribuer
à leur protection.

MERCI DE VOTRE VIGILANCE !

LES FEUX D'ARTIFICE UNE POLLUTION INSOUÇONNÉE

Spectaculaires et festifs, les feux d'artifice ont pourtant des impacts méconnus sur l'environnement et la faune.

Lors de leur utilisation, ils libèrent des polluants (métaux, plastiques, particules fines) qui retombent au sol et dans les plans d'eau, affectant la qualité de l'environnement. Le bruit intense peut aussi causer du stress et de la désorientation chez les animaux, notamment les oiseaux.

Rappel : aucun feu d'artifice n'est permis dans le périmètre urbain sans autorisation municipale.

Alternatives à privilégier :

- Drones lumineux
- Projections ou jeux de lumière
- Feux de joie encadrés

*Célébrons autrement,
en préservant notre
environnement.*



Rappel sur les vidanges de fosse septique

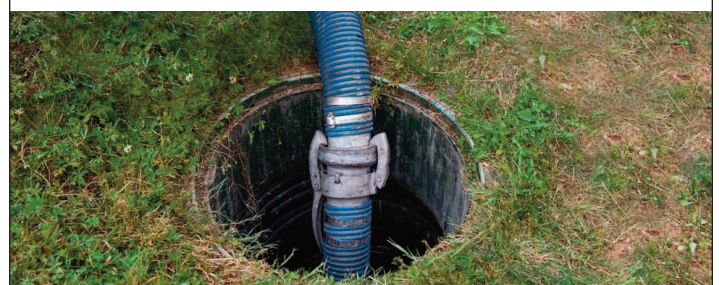
N'oubliez pas de nous faire parvenir une copie du reçu de vidange de votre fosse septique à l'adresse

enviro@municipalite.laminerve.qc.ca

ou directement à nos bureaux municipaux.

La vidange de votre fosse septique doit se faire à tous les 2 ans pour les résidents permanents et à tous les 4 ans pour les saisonniers.

Et pour ceux qui ont des systèmes de traitement secondaire avancé (ex : Ecoflo, Bionest), vous devez être lié en tout temps par contrat avec le fabricant du système, son représentant ou un tiers qualifié pour faire l'entretien du système.



GARDONS NOTRE VILLAGE PROPRE ET ACCUEILLANT



La propreté de notre municipalité est l'affaire de tous. Une propriété bien entretenue, des matières bien triées et des déchets disposés aux bons endroits contribuent directement à la qualité de vie de notre communauté.

En prenant soin de garder nos propriétés propres, nous participons non seulement à l'embellissement de notre village, mais aussi à la protection de notre environnement. Le tri adéquat des matières recyclables, des déchets et des matières compostables permet de réduire la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement et favorise une gestion responsable de nos ressources.

Chaque petit geste compte : ramasser les débris, utiliser les bons bacs, apporter les matières spéciales aux points de dépôt appropriés et éviter l'accumulation de rebuts sur les propriétés. Ensemble, nous pouvons préserver la beauté naturelle de notre milieu de vie et offrir un environnement agréable, propre et sécuritaire pour tous.

Merci à chaque citoyenne et citoyen qui contribue à faire de notre village un endroit dont nous pouvons être fiers.

Voici quelques adresses intéressantes pour bien disposer de vos matières :

- **Écocentre**: 75, chemin La Minerve, La Minerve;
- **Complexe environnementale de la Rouge**: 688, chemin du Parc-Industriel, Rivière-Rouge; (maintenant ouvert les samedis avant-midi)
- **Recyclage DC (métal)**: 1288, chemin du Moulin, Labelle;
- **Action bénévole de la Rouge**: 284, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge;
- **La Samaritaine**: 120, chemin de Brébeuf, Mont-Tremblant.

AGENT DU CRE Laurentides

Nous avons le plaisir de vous présenter notre agent du CRE Laurentides pour la saison estivale 2026, il s'agit de monsieur Étienne Lamarche.

Monsieur Lamarche est titulaire d'un baccalauréat en biologie de l'Université du Québec à Rimouski. Au fil de son parcours académique et de ses stages, il a développé de solides connaissances en biogéographie et en environnement. Il possède également une expérience concrète en réalisation de travaux d'aménagements floristiques et fauniques. Résidant dans les Laurentides, l'opportunité de travailler à La Minerve afin de contribuer à la protection des lacs et à la sensibilisation de la population représente pour lui une façon idéale de mettre à profit ses connaissances.



Nouveau règlement encadrant les travaux en milieux hydriques

Depuis le 1^{er} mars 2026, un nouveau règlement provincial est entré en vigueur afin de mieux protéger les milieux hydriques, soit la rive, le littoral, la zone inondable et la zone de mobilité des cours d'eau. Ce règlement s'ajoute aux règlements d'urbanisme déjà en vigueur, et toute demande doit désormais être analysée en fonction de l'ensemble de ces normes.

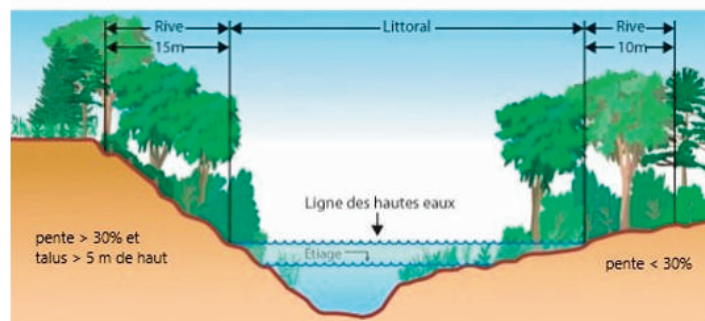
Les citoyens doivent obligatoirement communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement avant d'effectuer tout travail dans ces milieux sensibles. Plusieurs interventions nécessitent l'obtention d'un permis. Si l'activité est autorisée, un permis sera délivré avec des conditions de réalisation à respecter.

Exemples de travaux nécessitant un permis :

- Installation ou modification d'un quai;
- Installation ou remplacement d'un ponceau;
- Aménagement d'un accès au lac;
- Percées visuelles dans la rive;
- Abattage d'arbres dangereux dans la rive;
- Tout travaux sur un bâtiment existant en rive et littoral (droits acquis);
- Plusieurs autres situations selon le contexte (le Service de l'urbanisme et de l'environnement pourra vous guider).

Rappels importants concernant les rives et le littoral :

La figure suivante illustre à titre indicatif la largeur de la rive :



- Les matériaux imperméables (pierre, béton, pavé, etc.) sont interdits dans la rive et le littoral. Les escaliers en pierre, béton, pavés sont interdites;
- Aucun nouveau bâtiment ou agrandissement n'est permis;
- Pour une rive de 10 m, seul un accès végétalisé de 5 m de largeur est autorisé;
- Pour une rive de 15 m, il est permis de :
 - créer une percée visuelle de 5 m (élagage de quelques branches seulement, la coupe du tronc n'est pas permise);
 - aménager un sentier sans remblai ni déblai, d'une largeur maximale de 1,2 m
 - OU
 - installer un escalier sur pilotis d'une largeur maximale de 1,2 m.
- La rive doit présenter les trois strates de végétation : arbres, arbustes et herbacées;
- Seuls les plants indigènes sont autorisés dans la rive;
- Il est possible de faire l'entretien de la végétation d'un bâtiment existant dans la rive. La largeur est de 2 m pour un bâtiment principal et de 1,5 m pour les bâtiments accessoires.

Pour toute question ou pour vérifier si votre projet nécessite un permis, communiquez avec le **Service de l'urbanisme et de l'environnement**, au **819 681-3380**, poste **5510**. Une bonne planification permet de protéger nos milieux naturels tout en assurant la conformité de vos travaux.



PLAGE MUNICIPALE



La plage municipale est située sur la rue des Guides, à la descente publique du lac Chapleau. Pour la saison estivale 2026, la plage sera ouverte du jeudi au dimanche, de **10 h à 17 h**, au cours de la période comprise entre le **25 juin** et le **16 août** (si la température le permet).



La plage sera également ouverte tous les jours, de 10 h à 17 h, durant les vacances de la construction.



CONCERTS SOUS LE PRÉAU

Tea for 20's

Organisé par la Municipalité de La Minerve



SAMEDI 25 JUILLET

Ouverture du site à 19 h
Spectacle à 20 h

Bar sur place au profit d'un organisme de La Minerve

Elton Songs Hommage à Elton John

Organisé par la Municipalité de La Minerve



SAMEDI 15 AOÛT

Ouverture du site à 19 h
Spectacle à 20 h

Bar sur place au profit d'un organisme de La Minerve

MERCI DE RESPECTER LES TRACÉS DES SENTIERS PÉDESTRES

Nous sommes chanceux à La Minerve d'avoir accès à de beaux sentiers pédestres : Tour du village, Poupart, des Sucres et ceux du PAALM. Cependant, pour assurer leur pérennité, il est important de respecter non seulement les consignes qui s'y trouvent mais aussi leurs tracés. Que le sentier soit sur des terres publiques ou sur des terrains privés, nous vous demandons de demeurer à l'intérieur de l'espace balisé et en tout temps, d'être soucieux de l'environnement et de la propreté des lieux. Si vous amenez votre animal de compagnie, celui-ci doit toujours être tenu en laisse. Si vous y faites un pique-nique, ramassez vos débris et ramenez-les à la maison pour en disposer dans les bacs appropriés. Ensemble, préservons cette belle richesse que représentent nos sentiers à La Minerve!



Que tu sois artisan, artiste, que tu offres un service ou que tu cuisines, viens nous faire découvrir tes talents ! Pour t'aider à vendre tes produits ou tes services, des tables seront installées sous les chapiteaux autour de la bibliothèque.

Inscris-toi avant le 3 juillet, par téléphone ou courriel auprès de Miguel Dupras-Marier, Responsable en loisirs et culture, 819 681-3380 poste 5516 loisirs@municipalite.laminerve.qc.ca

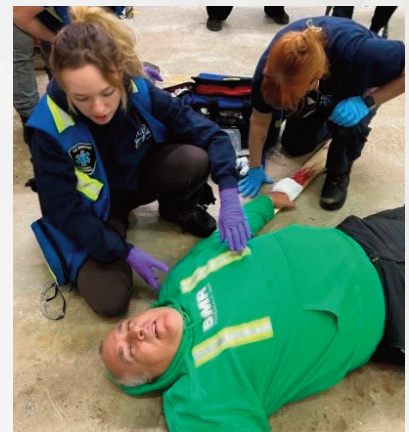
Venez encourager et découvrir les talents des jeunes de chez nous !



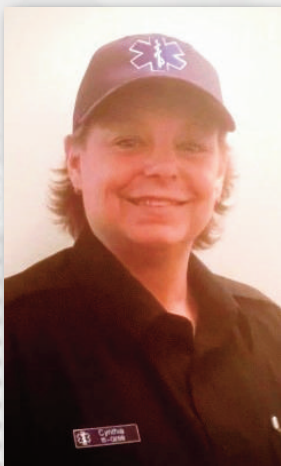
CAPSULE SANTÉ DES PREMIERS RÉPONDANTS

Le 7 mai dernier, notre équipe de premiers répondants a tenu une pratique avec mises en situation d'urgence. Nous remercions chaleureusement Steve Potts pour l'organisation de cette activité ainsi que nos bénévoles Daniel Léonard, Paul Nantel, Steve Dupuis et Henrick Lund, qui ont joué le rôle de patients blessés. Cette expérience enrichissante nous a permis de mettre nos compétences à l'épreuve dans des situations réalistes.

EXERCICE DE SIMULATION DES PREMIERS RÉPONDANTS



Lors d'une urgence médicale, le(la) répartiteur(trice) du 911 recueillera les informations nécessaires afin de les transmettre aux paramédics et aux premiers répondants. Il ou elle pourrait demeurer en ligne avec vous jusqu'à notre arrivée.



Cynthia Rioux
Membre de l'équipe des premiers répondants de La Minerve

Être premier répondant sur appel représente un grand défi, mais c'est aussi un privilège. Depuis maintenant 14 ans, je suis fière de servir la communauté de La Minerve aux côtés de collègues professionnels et dévoués.

Soyez assurés que nous faisons toujours le maximum afin de vous offrir les meilleurs soins possibles. Nous sommes privilégiés, à La Minerve, de pouvoir bénéficier de ce service.

QUOI FAIRE APRÈS AVOIR SIGNALÉ LE 911, EN ATTENDANT LES SECOURS :

- Préparez la carte d'assurance maladie et la liste de médicaments de la personne concernée, si possible ;
- Assurez-vous que votre adresse civique réfléchissante soit visible de la rue. Ce numéro est essentiel pour nous permettre de vous localiser rapidement, surtout la nuit ;
- En hiver, gardez l'entrée et les marches dégagées et sécuritaires ;
- Si vous avez un animal de compagnie, veuillez le placer dans une pièce fermée afin d'assurer la sécurité de tous pendant l'intervention.

VENTE DE GARAGE

SAMEDI 25 JUILLET
de 8 h à 16 h

NOUS VOUS ATTENDONS
EN GRAND NOMBRE!



EXPOSITION des Doigts d'Art Minervois

N'oubliez pas notre exposition
en arts visuels qui se tiendra
les samedi et dimanche,
4 et 5 juillet prochains, de 10 h à 15 h,
au centre communautaire
de La Minerve.

Nous vous présenterons les artistes
professionnels et amateurs
de La Minerve qui méritent
nos encouragements pour
leur passion et leur persévérance.

Il y aura un concours "Coup de Cœur"
et le gagnant se méritera 100 \$
avec lequel il pourra encourager
l'artiste pour qui il aura voté.

Au plaisir de vous rencontrer
en grand nombre!
Le Comité des Doigts d'Art Minervois

Le Méchoui Marcel Lacasse

Une tradition estivale et familiale

Dès 15 h le 11 juillet 2026



Au profit de :
La Fondation d'appui
aux Familles de La Minerve

PRIX D'ENTRÉE :
35 \$ adulte
15 \$ 10 ans et +

À La Minerve, sous le préau
91, chemin des Fondateurs

Horaire :

Dès 15 h :

- **Tour de carriole** et autres activités
- **Ouverture du bar**
- **18 h : SOUPER** – Encan - Tirages
- **20 h 30 : Musique** – Bienvenue à tous !


MENU :

- Cochon, pommes de terre, sauce,
plusieurs salades, pains et desserts

ACHAT DE BILLETS :

- **En personne** : Relais du village
ou auprès des membres du CA
- **Transfert Interac** :
fondation.daafim@gmail.com

Pour plus d'informations

 **François Tremblay – 514-240-9192**

SURPRISE DES ÉLÈVES LORS DU DÉJEUNER À L'UNISSON



La tradition se perpétue pour le déjeuner où on remercie tous les bénévoles (adultes et élèves), qui se sont impliqués au Club des petits déjeuners de l'école la Relève pendant l'année scolaire qui se termine. Cette année, tous les élèves de l'école avaient décidé de préparer une surprise pour remercier les bénévoles.

En effet, chaque élève avait dessiné un cœur décoré qu'ils étaient si fiers de distribuer à leur arrivée: quelle belle initiative touchante et très appréciée de tous.

Un échantillon des cœurs est inclus sur une des photos.

Un gros merci aux enseignants(es) qui ont pensé à cette belle surprise. J'en profite à mon tour pour remercier tous les bénévoles pour leur implication.

Nicole Simard-Laurin

Bénévole en chef - Club des petits déjeuners
de l'école la Relève



BIBLIOTHÈQUE La Minerve

HORAIRE D'ÉTÉ

Du 25 juin au 22 août 2026

Lundi	FERMÉ
Mardi	9h-12h 13h-18h
Mercredi	9h-12h 13h-18h
Jeudi	9h-12h 13h-18h
Vendredi	9h-12h 13h-18h
Samedi	9h-13h
Dimanche	FERMÉ

Vente annuelle de livres usagés

Samedi, le 18 juillet de 10 h à 14 h,
sous le chapiteau à l'entrée de la bibliothèque.

Soyez au rendez-vous!

Grande sélection de romans, BD, DVD pour les adultes et pour les jeunes.

À TABLE AVEC L'OURS NOIR

La bibliothèque présente
Éric Loiseau au centre communautaire
de La Minerve le 2 juillet à 10 h



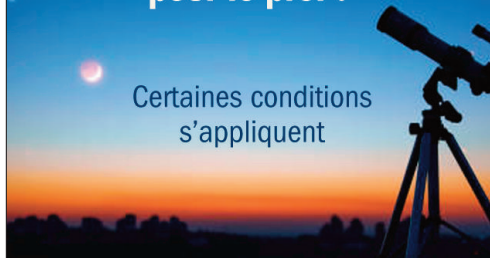
*Dans ce jeu questionnaire pour les jeunes,
les participants s'amuse à devenir chef cuisinier
afin d'élaborer le menu de l'ours noir du parc national
du Mont-Tremblant.*

*L'activité permet d'en apprendre davantage
sur ce mammifère au mode de vie particulier.*

BIBLIOSCOPE

Admirez les planètes,
la lune et les étoiles
avec notre nouveau
téléscope disponible
pour le prêt !

Certaines conditions
s'appliquent



Nous avons encore
des semences
à distribuer pour
la présente saison.

N'hésitez pas à
réclamer les vôtres,
informez-vous
au comptoir.



Notre municipalité a obtenu
un ruban 5 dans le cadre
du programme BiblioQUALITÉ !

5

Cette mention fait appel au niveau d'excellence
des bibliothèques ce qui démontre la haute qualité
de nos services et des investissements,
par la Municipalité, envers la bibliothèque et ses usagers.
Nous tenons d'ailleurs à féliciter notre responsable
de la bibliothèque, madame Martine Ouellet,
ainsi que toute son équipe qui fait un travail fabuleux.



Des investissements à la hauteur
pour une bibliothèque de qualité

biblioqualite.ca



Calendrier des *Activités*

JUIN	11-18	13 h	SCRABBLE	Club de scrabble Mine de Rien	Centre communautaire
JUIN	20	6 h à 15 h	TOURNOI DE PÊCHE	Association chasse & pêche	Centre communautaire
JUIN	23	19 h 30	FÊTE NATIONALE (ouverture du site 18 h 30) GROUPE LES 3 MOUSQUETAIRES (19 h 30) GROUPE PERDU DANS MALLE (20 h 30)	Municipalité	Préau
JUIN	27	17 h 30	SOUPER PAËLLA ET SPECTACLE	Comité des citoyens du lac Castor	Chapelle du lac Castor
JUIN	28	9 h à 16 h	EXPOSITION DE VOITURES ANTIQUES	Les Nostalgiques	Terrain de balle
JUILLET	2	10 h à 11 h	À TABLE AVEC L'OURS NOIR (pour les jeunes)	Bibliothèque de La Minerve	Centre communautaire
JUILLET	4-5	10 h à 15 h	EXPOSITION D'ARTS VISUELS	Doigts d'Art Minervoises	Centre communautaire
JUILLET	6	19 h	SÉANCE DU CONSEIL	Municipalité	Centre communautaire
JUILLET	7-14-21-28	19 h 30	BINGO	La Fabrique & l'Association chasse et pêche	Centre communautaire
JUILLET	11	15 h	MÉCHOUI MARCEL LACASSE	Fondation d'appui aux familles de La Minerve	Préau
JUILLET	18	10 h à 14 h	VENTE DE LIVRES USAGÉS	Bibliothèque	Bibliothèque
JUILLET	18	10 h à 14 h	MARCHÉ DES MINIS ENTREPRENEURS	Municipalité	Bibliothèque
JUILLET	21	10 h	ATELIER YOGA / RELAXATION (pour les jeunes)	Bibliothèque	Centre communautaire
JUILLET	25	8 h à 16 h	VENTE DE GARAGE	La Fabrique	Église
JUILLET	25	20 h	SPECTACLE TEA FOR 20'S	Municipalité	Préau
JUILLET	29	17 h 30	SOIRÉE KARAOKÉ	Maison des jeunes	Centre communautaire



ÉVÈNEMENTS À VENIR



20 juin

Tournoi de pêche

*De l'Association
de chasse & pêche*



23 juin

à 20 h

**Fête nationale
& spectacle du groupe
Perdu dans malle**

Sous le préau

27 juin



**Souper paëlla
& spectacle**

Chapelle du lac- aux-Castors

28 juin



**Exposition de
voitures antiques**

sur le terrain de balle

2 juillet

de 10 h à 11 h

**À table avec
l'ours noir**

au centre communautaire



4 & 5 juillet

de 10 h à 15 h

**Exposition
d'arts visuels**

au centre communautaire



Du 7 juillet

au 18 août

à 19 h 30

Soirée Bingo

au centre communautaire



11 juillet

dès 15 h

**Méchoui
Marcel Lacasse**

sous le préau



La 2^e édition de notre brochure des activités estivales sortira bientôt !